



Porsche Club
M o t o r s p o r t



CHALLENGE REGULARITE 2013

REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE** organise en 2013 le “**CHALLENGE REGULARITE**”.
Le **CHALLENGE REGULARITE 2013** se déroulera sur 5 meetings comportant une épreuve chacun :

12 - 13 avril : Circuit de Lédenon	15 - 16 juin : Circuit du Castellet
14 juillet : Circuit de Dijon Prenois	23 - 24 août : Circuit de Magny-Cours
13 - 14 septembre : Circuit du Val de Vienne	

Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT

2.1 INSCRIPTION SUR INVITATION

Le **CHALLENGE REGULARITE** est réservée aux membres du **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE** à jour de cotisation.

Tout pilote désirant participer au **CHALLENGE REGULARITE** doit s'inscrire auprès du **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE - 20 RUE LAUGIER - 75017 PARIS**

Cette demande d'inscription doit être accompagnée d'un chèque du montant de l'engagement, soit 95 € par épreuve ou 350 € pour les 5 épreuves de la saison.

Le chèque doit être établi à l'ordre de **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE**.

2.2 Le nombre total d'engagements est limité à 45 voitures par épreuve. Les engagements sont pris en compte selon la date de réception des règlements. Dans le cas où moins de 15 voitures seraient engagées, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve concernée. Les droits d'engagement correspondant seront alors intégralement remboursés.

2.3 Chaque équipage participant au **CHALLENGE REGULARITE** sera composé d'un pilote qui pourra être accompagné d'un co-pilote. Seul le pilote marque des points au **CHALLENGE REGULARITE**.

2.4 Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription sans avoir à en communiquer la raison.

ARTICLE 3 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1 GENERALITES

Un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture par épreuve. A tout instant la voiture devra être conforme aux règlements techniques et sportifs en vigueur.

3.2 VOITURES ADMISES

Toute Porsche immatriculée conforme au code de la route munie des éléments de sécurité prévus à l'article 3 du règlement technique.

3.4 CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

3.4.1 CARBURANT Seul le carburant du commerce est autorisé.

Les ravitaillements en carburant sont interdits durant l'épreuve.

3.4.2 PNEUMATIQUES Les pneumatiques de type "racing" (slick, mixtes ou pluie) sont strictement interdits.

3.4.5 TRANSPONDEUR Les voitures devront être équipées d'un transpondeur fourni par l'organisateur pour chaque épreuve en échange d'une caution qui sera rendue à la restitution du transpondeur.

3.5 NUMERO DE COURSE

Le **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE** attribue à chaque concurrent un numéro de course.

ARTICLE 4 : SITE ET INFRASTRUCTURE

4.1 ZONE DES STANDS

La vitesse est limitée à 60 Km/h dans la voie des stands sous peine des pénalités suivantes :

1^{ère} infraction : Drive Through.

2^{ème} infraction : Pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DES EPREUVES

5.1 HORAIRES

Un planning type sera envoyé aux concurrents.

5.2 EPREUVES

Chaque meeting comportera une épreuve d'une durée de 25 minutes ou 8 tours au maximum. Un temps minimal et un temps maximal seront communiqués aux concurrents avant le début de l'épreuve. Le non respect de ces temps entrainera automatiquement l'exclusion de l'épreuve.

5.3 DEPART DES EPREUVES

Le départ de chaque épreuve sera donné individuellement depuis les stands.

5.4 DEROULEMENT DES EPREUVES

A l'issue du tour de lancement, le directeur de course présentera le drapeau vert aux concurrents indiquant le début du chronométrage. Le premier tour chronométré est un tour de référence.

Les écarts entre le temps réalisé lors du tour de référence et les temps réalisés lors des tours suivants donnent lieu à l'attribution de points de pénalité.

Le nombre de tours de l'épreuve ainsi que le temps minimal et le temps maximal autorisés seront communiqués aux concurrents lors de la remise des transpondeurs.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT

6.1 Un classement sera établi à l'issue de chaque épreuve. Le pilote ayant le moins de points de pénalité est déclaré vainqueur, le dernier classé étant celui qui a eu le plus de points de pénalité.

6.2 ATTRIBUTION DES POINTS

1 ^{er}	16 points	5 ^{ème}	6 points
2 ^{ème}	12 points	6 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	10 points	7 ^{ème}	2 points
4 ^{ème}	8 points	8 ^{ème}	1 point

6.3 CLASSEMENT FINAL

Le **CHALLENGE REGULARITE** se déroule sur 5 épreuves.

Sera déclaré vainqueur du **CHALLENGE REGULARITE 2013** le pilote ayant marqué le plus grand nombre de points. En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.

6.4 CLASSEMENT FEMININ

Sera déclarée vainqueur du **CHALLENGE REGULARITE FEMININ 2013** la pilote ayant marqué le plus grand nombre de points. En cas d'ex-aequo, la gagnante sera celle qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.